



COMMISSION DU FOOT D'ANIMATION

PROCES-VERBAL n°3

Réunion du 20/01/2025

Président : M. MIGUEL Nuno Filipe (CD)

Présents : M. BOUZIDI Hakim (CD), M. MASMOUDI Hassen (visio)

Excusé : M. MENIAOUI Imed Mme GAUTIER Nadine M.OUHARANI Sofiane (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Les 1^{ère} et 2^{ème} journée, ont été gérées par la Technique, via la Commission d'Organisation des Compétitions, ainsi que les plateaux Officiels.

Pour vos éventuels forfaits, feuilles de Match manquantes ou non conformes, vous devez consulter les PV de la Commission d'Organisation de Compétitions.

A partir de la 3^{ème} journée, c'est la Commission Foot Animation qui gère, avec l'appui de CTD DAP (Technique), la suite.

Par ailleurs, pour la saison 2024-2025, en approbation avec le Comité Directeur du District 75, les sanctions financières (suivant l'annexe financière ci-joint), seront appliquées aux Clubs en infraction. Nous allons proposer au Comité Directeur, de procéder en fin de saison, à des dotations aux clubs, participants aux diverses compétitions de Football Animation, une redistribution des amendes collectées. Ces amendes s'appliquent à partir de la 2^{ème} journée du Foot Animation, la 1^{ère} journée n'est pas prise en compte, ainsi que les forfaits.

CRITERIUMS ET PLATEAUX FOOT ANIMATION

- **FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES en 2^{ème} APPEL :**

29483733 U13 ENF PASSY / CA PARIS 14/12/24

- **FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES en 1^{er} APPEL:**

29483738 U13 ESPA / ANTILLAIS 18/01

29524518 U12 ES16 / PARIS 13 18/01

29524636 U12 ES16 / PARIS 13 18/01

29510520 U12 ES 16 / ESC XV 18/01

29510576 U12 TIR ACBBB / CHANTIER 18/01

29752122 U11 ES PARISIENNE / E PARIS XIII 18/01

29752177 U11 ACASA / CHANTIERS 18/01

29695457 U10 CHAMPIONNET / PSC 18/01

- **FORFAITS :**

U10

29695679 MONTMARTRE 18/01/25 (2^{ème} forfait)

29695567 ANTILLAIS 18/01

29695623 ANTILLAIS 18/01

29695735 CA PARIS 18/01

U11

29752325 PARIS 13 ATLETICO 18/01

U12

29216874 CHANTIERS 18/01

U13

29158200 U13 AFP 18 11/01

29693848 MONTMARTRE 18/01/25

29693736 ENF GOUTTE D OR 18/01

PLATEAU U9

Absence de MENILMONTANT sur le site de SALESIEENNE (2^{ème} forfait) 11/01

Absence de TERNE sur le site de l'ES SEIZIEME (2^{ème} forfait) 11/01

PLATEAU U8

Absence de ESPERANCE PARIS 19 sur le site de MACCABI 18/01

Absence de JA MONTROUGE sur le site de ACP 15 18/01

Absence de TERNES sur le site de ES SEIZIEME (3^{ème} forfait) 18/01

Absence de MONTMARTRE sur le site de CA PARIS (2^{ème} forfait) 18/01

DECISIONS

DOSSIER 18/2024-2025 : critérium U13 poule F –match n°29693831 AS PARIS – CFFP du 09/11/2024

3^{ème} et dernier rappel, aux 2 clubs, concernant le rapport demandé sur le déroulement ou non de cette rencontre.
Sous peine de forfait des 2 équipes.

DOSSIER 19/2024-2025 : Plateau U6 du 14/12/2024 – site du plateau – Stade Alain Mimoun

La commission rappelle aux clubs participants à ce plateau qu'il est obligatoire de présenter sous forme de liste papier les licenciés participant aux plateaux.

Nous rappelons également au club de Paris 13 Atlético, que les joueurs licenciés, participant aux plateaux, doivent être encadrés par des dirigeants ou éducateurs de votre club, et non par des parents.

Les clubs de Trops FC et les Enfants de la Goutte d'Or ont fait forfait avisé.

DOSSIER 20/2024-2025 : criterium U13 poule G - UFCP 17

Courriel de UFCP 17 demandant à la commission de replacer leur équipe U13 sur une poule plus compétitive, au vu des écarts de scores importants en leur faveur.

La commission donne son accord, sous réserve, de place vacante dans une des poules plus compétitive.

DOSSIER 21/2024-2025 : U13 Paris CA

Courriel de du club de Paris CA, demandant à la commission, pour intégrer le critérium U13 à 11, en lieu et place du critérium de Football Réduit.

La commission donne son accord au vu de la place vacante dans une des poules de critérium de U13 à 11.

CHALLENGES U11 ET U13**EQUIPES QUALIFIEES, SOUS RESERVE DE PROCEDURES EN COURS, CHALLENGE U11 DU 11 janvier 2025 :**

POULE A : CAMILIENNE ET PUC

POULE B : PARIS FC ET OFC COURONNES

POULE C : ES PARIS XIII ET UA CHANTIERS

POULE D : ESPERANCE PARIS 19 ET CA PARIS

EQUIPES QUALIFIEES, SOUS RESERVE DE PROCEDURES EN COURS, CHALLENGE U13 FESTIVAL FOOT DU 11 janvier 2025 :

POULE A : POUCHET PARIS 17, ESPERANCE PARIS 19 ET ENFANTS DE PASSY

POULE B : CAMILIENNE, CHAMPIONNET ET ES16

POULE C : PARIS FC, OFC COURONNES ET ES PARISIENNE

POULE D : SOLITAIRES, SALESIENNE ET PARIS 13 ATLETICO

POULE E : AFP18 ET PARIS 11 US

POULE F : DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS (Procédure en cours)

Les Finales auront lieu pour le Challenge U11, le samedi 29 mars 2025, et pour le Challenge U13 Festival FOOT le samedi 5 avril 2025.

Le tirage au sort des coupes départementales U10 et U12, 1/8 de Finales, a eu lieu le 20 janvier 2025, à consulter sur le site du District 75 ou sur Footclubs.

Les rencontres auront lieu le samedi 08 février 2025.

Nous vous rappelons que la FMI, est mise en place pour ces rencontres.

Le Président,
Nuno Filipe MIGUEL



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2024 / 2025

Forfait U13-U12-U11-U10 Forfait Général	30.00 € par équipe 60.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €